



MUNICIPALITE

**RAPPORT-PREAVIS N°06/2021
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Rapport-préavis en réponse au postulat de Mme Isabel Jerbia
"Rouler à vélo ça s'apprend, les règles de sécurité aussi !"**

Séance de la commission ad hoc

Date	Mercredi 24 mars 2021 à 18h30
Lieu	Salle du Conseil communal

Vevey, le 1^{er} mars 2021

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport a pour but de répondre au postulat « Rouler à vélo ça s'apprend, les règles de sécurité aussi ! » déposé le 10 octobre 2019 par Mme Isabel Jerbia pour le groupe socialiste.

2. Rappel du postulat

La signataire sollicitait la Municipalité sur trois points :

- Créer des mini-parcours cyclables (marquage au sol) dans les préaux scolaires, à la Place Robin et/ou à la Place du Marché.
- S'entourer de l'association Pro Vélo Riviera afin d'élaborer un projet répondant aux besoins d'enseignement de la circulation routière et
- Etudier dans un 2^e temps la possibilité de créer un jardin de circulation comme à Yverdon-les-Bains et à Bex.

3. Réponse de la Municipalité au postulat

Comme déjà indiqué dans le cadre de l'interpellation de Mme Isabel Jerbia « Rouler à vélo ça s'apprend, les règles de circulation aussi ! », laquelle a fait l'objet d'une réponse orale lors du Conseil communal du 12 septembre 2019, tous les écoliers de Vevey sont régulièrement sensibilisés aux thématiques de la circulation et de la sécurité routière dans le cadre de plusieurs mesures organisées par la Ville et mise en place par Police Riviera en collaboration avec les deux établissements scolaires de Vevey :

1. Formation à la prévention routière en extérieur par plusieurs policiers, à proximité de l'école, pour les élèves de 1-2P ;
2. Cours de prévention routière en classe sur une période de 45 min. pour les 3-6P ;
3. Activités de prévention routière à l'extérieur de l'école sur une période de 45 min. pour les 4P ;
4. Mise en application des règles et cours spécifique sur l'usage du vélo en milieu urbain pour les élèves de 7P durant 2 périodes de 45 min. au jardin de la circulation à Montreux (1'200 m² dans le parking couvert du Centre des Congrès de Montreux 2M2C) avec Police Riviera.
5. Formation à la prévention routière en classe sur 1 période pour les élèves de 8P à la 10S ;
6. Formation en classe sur 2 périodes intitulées « Adolescence et société » où Police Riviera intervient auprès des élèves de 11S.

Un jardin de la circulation pour notre Ville existe ainsi à Montreux et les formations auxquelles participent tous les enfants en âge de scolarité obligatoire démontrent que la sensibilisation à la sécurité routière est une action qui est systématiquement répétée dans le cadre scolaire.

Aux questions de la postulante, la Municipalité peut répondre comme suit :



- Au vu de la configuration actuelle de la Place du Marché, un chargé de projet est actuellement actif afin d'organiser un mini-parcours cyclable au bas de la Place. Ce parcours sera également destiné aux jeunes trotinettes et skaters. Le projet devrait être prêts pour cet été. Le projet sera accompagné de spécialistes, notamment Pro Vélo.
- S'agissant de la création d'un jardin de la circulation sur le modèle en plein air d'Yverdon-les-Bains et de Bex, ce type d'infrastructure nécessite une surface libre de plus de 1'500 m². Il est utile de préciser que le jardin de la circulation de Bex n'est pas ouvert aux privés ; un accompagnement par des moniteurs est requis. Il est en règle générale utilisé par les écoles pour le même type de sensibilisation pratiqué à Montreux, avec l'avantage pour les jeunes veveysans de pouvoir s'exercer aux règles de sécurité en toutes saisons puisque le jardin de la circulation à Montreux est couvert.



Au vu de l'existence d'un site ad hoc présentant toutes les qualifications requises à Montreux, la Municipalité n'estime pas nécessaire de créer pour Vevey un deuxième jardin de la circulation sur le modèle de Bex et Yverdon-les-Bains.

Elle propose par ailleurs d'analyser l'impact du jardin de la circulation provisoire qui sera créé au bas de la Place du Marché cet été pour évaluer la pertinence de le pérenniser et d'étudier la faisabilité d'en installer d'autres dans certains quartiers, comme à la Place Robin par exemple.

S'agissant des préaux scolaires, ceux-ci font l'objet actuellement d'une analyse de réaménagement selon les besoins scolaires, en lien notamment avec le développement durable et les principes de (re)végétalisation.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le rapport-préavis N°06/2021 du 1^{er} mars 2021, concernant la réponse au postulat de Mme Isabel Jerbia intitulé « Rouler à vélo ça s'apprend, les règles de sécurité aussi ! »
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'approuver le rapport-préavis en réponse au postulat de Mme Isabel Jerbia, intitulé « Rouler à vélo ça s'apprend, les règles de sécurité aussi ! »

et propose de le considérer comme réglé.

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire a.i.


Elina Leimgruber P.-A. Perrehoud

Municipal-délégué : Yvan Luccarini